



## La politique antisémite du Régime de Vichy :

Du point de vue de la mémoire nationale comme de l'Histoire, c'est la question de la politique antisémite de Vichy qui occupe une grande partie des débats et des travaux sur le régime mis en place par le maréchal Pétain. Depuis le livre pionnier de l'historien américain **Robert Paxton « la France de Vichy »** (1972), cette politique antisémite est connue et évaluée à sa juste place dans la politique de collaboration acceptée dès la **rencontre entre Hitler et Pétain à Montoire**, le 24 octobre 1940.



Interroger la responsabilité du gouvernement et des administrations françaises dans la déportation des Juifs de France, c'est poser la question de la **nature du régime de Vichy** et du lien de celle-ci avec les politiques de persécution.



Le régime, né de la défaite de mai-juin 1940, ne peut pas être défini comme fasciste au sens strict du terme, en l'absence d'un parti unique dominant la vie politique (la création de ce parti unique, proposée par Marcel Déat, est rejetée par Pierre Laval dès juillet 1940). Il n'en est pas moins exact qu'il s'agit d'un **régime anti-républicain, autoritaire, dictatorial et revancharde**. Il est construit autour d'un homme « providentiel », le **maréchal Pétain**, âgé de 84 ans, « vainqueur de Verdun », qui le 17 juin 1940 avait déclaré : « Je fais don de ma personne à la France pour atténuer son malheur ». il est l'objet d'un **culte de la personnalité**, son portrait est omniprésent : affiches, timbres, monnaies, bustes en mairie,... Une chanson à sa gloire « Maréchal, nous voilà », chantée par tous les écoliers, devient l'hymne officieux de Vichy. Le régime, qui bénéficie pendant au moins deux ans d'un fort soutien populaire, est basé sur le rejet de la République, du parlementarisme, de l'égalitarisme. **Il veut tirer un trait sur les 150 ans passés depuis la Révolution française** et est en cela clairement réactionnaire.

La doctrine de l'**Action française**, celle de Charles **Maurras** qui salua la disparition de la « gueuse » (la République) en parlant d'une « divine surprise », n'est certes pas mise en avant par les hommes au pouvoir mais l'influence du vieux maître - qui reste discret pendant toute l'Occupation - se fait sentir dans l'idéologie du régime de Vichy. Celui-ci met en place une vision organique de la société française, vue comme un corps malade qu'il faut purger de ses éléments nocifs. Alors que la presse est muselée, les multiples discours de Pétain (une cinquantaine en 1940 et 1941) prônent un « **redressement intellectuel et moral** » de la France. Dans ce contexte, il est évident que l'antisémitisme traditionnel français ne pouvait que s'épanouir. La constitution du gouvernement reposait en effet sur les franges les plus traditionnellement antisémites de la droite française de l'époque. Signe précurseur, l'**abolition le 27 août 1940 du décret Marchandeu** qui interdisait les articles de presse racistes et antisémites est l'un des premiers gestes du régime.

Avant même que les Nazis demandent quoi que ce soit à Vichy, le gouvernement de Pétain a fait délibérément des Juifs un groupe à part, leur a voué un mépris particulier et a pris à leur encontre des mesures discriminatoires. Il a, par là même, ouvert en France le terrible chemin qui allait conduire à la **solution finale**.

Dès les **3 et 4 octobre 1940**, avant même l'**entrevue de Montoire**, sont publiés les **premiers textes réglementant le statut des Juifs**. L'un, du 3 octobre, concernant les Juifs français, l'autre, du 4 octobre, « sur les ressortissants étrangers de race juive ».

Dès la fin de l'hiver 41, un **Commissariat général aux affaires juives** a été installé à Vichy, chargé de la propagande et des textes juridiques concernant les citoyens français considérés comme juifs. Une législation spécifique se met alors en place, en renforcement du statut des 3 et 4 octobre 1940, mais touchant désormais aux biens (spoliation) et au recensement même des personnes adultes comme des enfants.

Un nouveau pas est franchi durant l'été 1942 lorsqu'est organisée la **rafle du Vél' d'Hiv'** les 16 et 17 juillet. Ici, la politique de Vichy a accompagné le processus d'élimination des Juifs d'Europe en participant sciemment à la politique de déportation du régime nazi.

L'antisémitisme d'Etat du régime de Vichy reposait non seulement sur le **mépris**, mais aussi sur la **haine** et l'**exclusion**. Les enfants comme les adultes subissaient cette politique

systematique d'exclusion de la société. A travers la carte d'identité tamponnée du mot « Juif », jusqu'aux panneaux d'interdiction d'entrée dans les parcs, le sentiment d'être devenu étranger non seulement dans son propre pays mais aussi aux yeux mêmes de ses voisins ou des autorités rendait la situation insupportable.

